

CAPD du 10 janvier 2018

Présents

- IA
- DPE (Merle, Roque)
- IEN : M Messager, Mme Langlade, Mme Vivenot, Mme Dumont
- Représentants des personnels : SNUipp-FSU (Barbet, Burnouf, Van Theemst), SE-UNSA (Sanudo, Salarnier)

Le compte-rendu de la CAPD du 12 octobre 2017 est approuvé.

Promotions 2018

Suite à la mise en place du protocole PPCR, nous sommes cette année dans une période de transition. Le protocole PPCR institue un avancement au même rythme pour tous, sauf pour les passages au 7^{ème} et 9^{ème} échelon où 30% des promouvables les mieux classés au barème peuvent bénéficier d'une accélération de carrière.

Cette année, la sélection des promus sur le rythme accéléré s'est faite sur les bases de l'ancien barème :
AGS (au 31/08/17) x 1,5 + note

Pour les collègues promouvables qui n'avaient pas été inspectés dans la période du 01/09/13 au 31/08/16, une inspection de rattrapage avait été faite en 2016/2017 afin d'actualiser leur note pour la campagne de promotion 2018.

Mais, certains collègues ont été inspectés sur la période 2013-2016 ET en 2016-2017. Pour ceux-là c'est la note au 31/08/2016 qui est prise en compte (note de service nationale). Il y a là une injustice contestée unanimement par le SNUipp-FSU et le SE-UNSA qui demandent que la note soit regardée au 31/08/2107 pour tous.

L'IA-DASEN justifie cet arbitrage d'une part par le strict respect de la note du ministère, et d'autre part parce qu'il en sera de même pour les autres départements de l'Académie. Après de longs débats, l'administration a finalement choisi de reporter la publication des promotions au 25/01/18 pour la prochaine CAPD, afin d'étudier l'impact d'une prise en compte de la note au 31/08/17.

Questions diverses

- **Défraiement des déplacements aux animations pédagogiques**

Le SNUipp-FSU demande à nouveau à l'administration la marche à suivre pour déclarer un état de frais suite à la participation à une animation pédagogique. Le SNUipp-FSU demande également que ce défraiement se fasse automatiquement puisque les collègues s'inscrivent en ligne et signent une feuille d'émargement. L'administration a donc toutes les informations en main pour procéder aux paiements. L'administration refuse et ne procédera au remboursement qu'à réception d'une fiche d'état de frais (fiche rose) de la part de l'enseignant. Encore faut-il que cette fiche soit transmise aux enseignants !

L'administration indique qu'elle enverra une note à l'attention de la profession pour préciser les modalités à suivre.

- **Non remplacement des personnels RASED**

Le SNUipp-FSU dénonce à nouveau le non-remplacement des personnels E et G lorsqu'ils sont absents ou à temps partiel.

L'administration prétexte la spécificité des postes. Le SNUipp-FSU indique qu'un poste RASED n'est pas plus spécifique qu'un autre poste spécialisé. L'administration finit par reconnaître qu'il s'agit d'une priorité de gestion de moyens au regard du manque de brigades de remplacement. Elle s'engage cependant à reconsidérer la question.

- **Formation MIN**

Le SNUipp-FSU fait remarquer à l'administration le manque de transparence dans l'attribution des places aux stages ASH « Modules d'Initiative Nationale » (MIN). Le SNUipp-FSU demande à l'administration de communiquer à la profession les modalités d'attribution de ces stages dès le mois de juin pour l'année scolaire suivante (la circulaire est publiée chaque année fin août).